

MAIRIE d' ARRONDISSEMENT de  
Du an mil huit cent trente-neuf, à heure du  
ACTE DE DÉCÈS d  
N° le d à heure du décédé  
d profession  
N° d âgé d ans, né à  
département d domicilié à  
fil d

et d

Sur la déclaration à moi faite par  
Agé de ans, profession d domicilié à  
qui a dit être d défunt et par  
démunié à âgé de ans, profession d  
qui a dit être d défunt  
Et ont, les déclarans,  
CONSTATE, suivant la loi, par moi  
remplissant les fonctions d'Officier public; et  
lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.

MAIRIE d' ARRONDISSEMENT de  
Du an mil huit cent trente-neuf, à heure du  
ACTE DE DÉCÈS d  
N° le d à heure du décédé  
d profession  
N° d âgé d ans, né à  
département d domicilié à  
fil d  
et d

Sur la déclaration à moi faite par  
Agé de ans, profession d domicilié à  
qui a dit être d défunt et par  
démunié à âgé de ans, profession d  
qui a dit être de défunt  
Et ont, les déclarans,  
CONSTATE, suivant la loi, par moi  
remplissant les fonctions d'Officier public; et  
lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.

MAIRIE d' ARRONDISSEMENT de  
Du an mil huit cent trente-neuf, à heure du  
ACTE DE DÉCÈS d  
N° le d à heure du décédé  
d profession  
N° d âgé d ans, né à  
département d domicilié à  
fil d

et d

Sur la déclaration à moi faite par  
Agé de ans, profession d domicilié à  
qui a dit être d défunt et par  
démunié à âgé de ans, profession d  
qui a dit être d défunt  
Et ont, les déclarans,  
CONSTATE, suivant la loi, par moi  
remplissant les fonctions d'Officier public; et  
lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.

MAIRIE d' ARRONDISSEMENT de  
Du an mil huit cent trente-neuf, à heure du  
ACTE DE DÉCÈS d  
N° le d à heure du décédé  
d profession  
N° d âgé d ans, né à  
département d domicilié à  
fil d  
et d

Sur la déclaration à moi faite par  
Agé de ans, profession d domicilié à  
qui a dit être d défunt et par  
démunié à âgé de ans, profession d  
qui a dit être d défunt  
Et ont, les déclarans,  
CONSTATE, suivant la loi, par moi  
remplissant les fonctions d'Officier public; et  
lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.